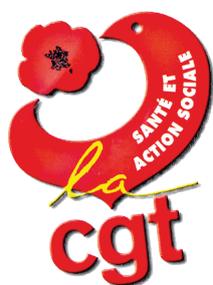


" Tous en Seine "

- Budgets
- Salaires
- Qualifications
- Reconnaissance
- Conditions de travail
- Emplois
- Conventions



Pour la Santé et l'Action sociale

Madame,
Monsieur,
Cher(e) collègue,

Vous le constatez tous les jours : la Santé et l'Action Sociale sont entrées de plein fouet à leur tour dans la tourmente de la « crise » économique et financière.

Pas un jour sans que l'on ne nous annonce la révision à la baisse de nos budgets, de nouvelles menaces sur les garanties collectives (après les attaques sur le statut, la destruction de la CC51, c'est maintenant la Convention des centres de luttés contre le cancer qui est soumise à « révision » à marche forcée et

au rabais), des restructurations, fusions, à travers les « appels à projets », des GCS, des suppressions de services, de maternités, d'hôpitaux...

Pas un jour où nous ne subissons le matraquage médiatique sur la nécessité de réduire les déficits... pendant que les patrons du CAC 40, les financiers et les actionnaires continuent de s'en mettre plein les poches et dictent leur loi aux Etats et aux peuples.

Travailler dans une précarité accrue auprès de populations elles-mêmes fragilisées : non merci !

**Pour un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale,
c'est tous ensemble qu'il faut lutter !
Tous en Seine le 15 Juin !**

CCNT 51 : non, tout ne s'arrête pas avec la mise en place de la recommandation patronale !



Le 4 janvier 2013, le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé a pris la décision d'agréer la recommandation patronale de la FEHAP au mépris du paritarisme ! Ainsi, depuis le 2 décembre 2012, ce nouveau texte s'applique dans les établissements.

Il instaure plusieurs catégories de salariés dans le même établissement, avec pour conséquence une grande zizanie dans les structures :

- ▶ pour les salariés en place avant le 1^{er} décembre 2011 : ils conservent leurs avantages individuels acquis :
 - la récupération des jours fériés lorsque le férié tombe sur un jour de repos,
 - le paiement à 100 % des heures supplémentaires travaillées la nuit, dimanches et/ou jours fériés.
- ▶ pour tous les salariés :

- le ralentissement de la progression à l'ancienneté, de la reprise d'ancienneté et de la prime de technicité,
- la diminution de la prime de départ à la retraite.

Pendant toute la durée des négociations, la CGT a porté les revendications des salarié-e-s du secteur à travers notre Convention Collective Unique et Etendue, à savoir : un SMIC à 1 700 € bruts, 1 % d'ancienneté pendant la durée de l'activité professionnelle, la prise en compte de la pénibilité de nos métiers, etc... La FEHAP est restée sourde comme à son habitude.

La CGT refuse de s'avouer vaincue. Elle utilisera tous les recours possibles au niveau juridique : un recours au conseil d'Etat ainsi qu'une requête au Tribunal Administratif ont été déposés. Au niveau local, en mettant à la disposition des syndicats une proposition d'accord d'entreprise pour les négociations annuelles obligatoires. Celle-ci reprend la CCNT 1951 telle qu'avant la dénonciation et inclut les rares améliorations de cette recommandation.

Des accords de survie ont été signés qui ont permis de récupérer en partie la CCN. L'intersyndicale (CFTC - CGT - FO) a rencontré le Ministère du Travail le 26 mars 2013 et a porté l'exigence de la reprise de négociations loyales et sérieuses, avec la mise en place d'une CMP (Commission Mixte Paritaire) regroupant le ou les syndicats employeurs, les organisations syndicales représentatives des salarié-e-s, un représentant du Ministère du Travail (en tant que médiateur) afin de faciliter le dialogue et de veiller au bon déroulement des réunions. En tout état de cause, notre organisation syndicale CGT refusera de discuter sans témoin, à savoir sans un représentant du Ministère du Travail. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la part de celui-ci. Pour soutenir cette exigence, une pétition a été élaborée (envoyée dans tous les syndicats) : Continuez de la signer et de la faire signer autour de vous ! Il nous faut poursuivre la lutte pour obtenir de vraies négociations, de vraies avancées ! Mobilisons-nous ! La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale a décidé d'une grande journée nationale d'action le samedi 15 juin 2013 à Paris, pour porter ses revendications.

Nous vous appelons à y participer nombreux, afin d'exiger des conditions de travail et de rémunération à la hauteur des missions de Service Public qui nous sont confiées.

CCNT 66 : aujourd'hui comme hier, on ne lâche rien !

De 2005 à 2011, les syndicats d'employeurs (FEGAPEI/SYNEAS), que ce soit en commission nationale paritaire de négociation (CNP) ou en commission mixte paritaire (CMP) n'ont eu de cesse de vouloir démanteler les garanties collectives de la CCNT 66. Les salarié-e-s ont vécu cette démarche comme une véritable agression.

Avec la CGT à l'initiative, ils se sont mobilisés de façon massive, déterminée, et avec une force sans précédent dans le secteur depuis 1968. De grandes manifestations ont été organisées autour d'un syndicalisme rassemblé sur le thème « défense et amélioration de la CCNT 66 », des journées d'actions, avec des fermetures d'établissements ou services, des interpellations de Conseils d'Administrations d'associations, des pétitions signées par plus de 70 000 salarié-e-s qui ont été remises aux employeurs en commission paritaire par les négociateurs CGT... et d'autres initiatives encore, comme la Journée d'action festive du 15 mars 2006 pour célébrer les 40 ans de la convention collective.... Tout cela a permis de mettre en échec les projets patronaux.

En 2012-2013, seulement deux séances de négociation sur la politique salariale ont eu lieu ; elles ont abouti dans un premier temps à une proposition d'un avenant commun aux cinq organisations syndicales de salarié-e-s qui sera rejeté par les employeurs. Et dans un deuxième temps, à une proposition d'augmentation de 0,5% de la valeur du point qui aura l'écoute de certaines organisations syndicales de salarié-e-s. Une fois encore, la CGT aura œuvré tout au long de cette négociation pour la construction d'une démarche unitaire. Aujourd'hui, l'heure n'est pas à la pose ou à la renonciation.

Dans notre branche, il y a eu la dénonciation de la CCN 51 et l'agrément par le ministère de la santé de la recommandation patronale de la FEHAP, suivie d'une demande similaire de révision de leur CCN par les employeurs de la Croix Rouge ; ceux de la CCN 66 n'ont certainement pas renoncé à une nouvelle offensive contre « le coût du travail » ! Les grandes manœuvres sont en cours pour des rapprochements et fusions (SYNEAS et USGERES par ex.) Les financeurs les y invitent... Notre priorité est donc de maintenir une vigilance renforcée pour anticiper et dénoncer tous les mauvais coups, poursuivre la construction d'un rapport de force qui impose des négociations efficaces améliorant la CCNT 66 et, dans la branche, obtenir à terme une Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) de haut niveau.

La CGT appelle donc les salarié-e-s de la branche à rester vigilants et à se mobiliser nombreux : le 15 juin retrouvons-nous tous à Paris, pour la défense de notre branche sanitaire et sociale et de notre protection sociale !



Révision des classifications dans les CLCC

Depuis bientôt un an, la Fédération UNICANCER a entamé une réflexion sur les métiers des CLCC, les classifications et les rémunérations qui y seront associées.

Dès la première réunion, la CGT a réaffirmé d'une part qu'elle participait sans cautionner, et d'autre part que sa participation ne présageait nullement d'une future signature d'un accord national.

La Fédération patronale s'est défendue plusieurs fois d'une éventuelle dénonciation de la convention collective en cas de non aboutissement de cette négociation.

Mais l'expérience récente, voire en cours, dans la CCN51 (FEHAP) et la CCN66 nous oblige à rester extrêmement vigilants.

En 1999, avec l'application de la nouvelle CCN, signée par la seule CFDT, rejointe depuis par FO, la grille des critères classant a remplacé la grille dite Parodi de 1971. La méthodologie proposée pour cette « nouvelle » grille est identique à celle de 1999, à savoir celle des critères classant pourtant refusés par les salariés à l'époque.

Un an après le début du travail du groupe paritaire, où en est-on ?

Un répertoire de 47 fiches métiers a été établi : 14 professions réglementées, 24 emplois génériques et 9 emplois « cadres ».

Le projet du patronat est clair : redécouper le gâteau !

En augmentant le nombre de niveaux avant le niveau « LMD », le patronat fait croire qu'il prend en compte l'intégration du LMD et les revendications.

L'enveloppe des salaires étant la même, C'est un marché de dupes !

Le 15 juin : lors de notre journée nationale d'action, tous ensemble faisons entendre nos revendications.

Révision de la Convention Collective Croix Rouge Française

A la demande de son Conseil d'Administration, la Croix-Rouge s'engage dans un plan d'économies pour diminuer son déficit.

Sa cible : attaquer les maigres avantages de notre Convention Collective pour diminuer le coût du travail. Sinon la CRF menace de dénoncer entièrement la convention ou menace de licencier 400 salarié-e-s. La révision, telle que présentée initialement, prévoit une économie de 5,5 millions d'euros, soit environ 0,9% de la masse salariale.

En réalité, le déficit de la Croix-Rouge puise son origine dans :

» le choix de logiciels sans étude préalable (filière formation) ou de logiciels onéreux sans retour sur investissement.

» des demandes d'exonération de la taxe transport oubliées soit une perte estimée pour l'année 2011 et une partie 2010 de 5 millions d'euros, idem pour l'année 2011.

» les principaux articles soumis à révision, certains étant similaires à la démarche de la FEHAP :

» **Suppression de l'indemnité «allaitement»**: la CRF fait un choix de régression du droit des femmes.
» **Suppression de la récupération des fériés tombant un jour de**

repos : les salariés devront en conséquence travailler 2 à 3 jours gratuitement pour la CRF. En prévision des dénonciations de nos accords 35h

» **Diminution des indemnités de licenciement pour les cadres** (1/2 mois par année d'ancienneté au lieu d'1 mois, plafonnés à 6 mois au lieu de 12). Il fallait trouver quelque chose qui touchent les cadres, pourquoi pas celui-ci !!

» **Diminution des indemnités kilométriques** : les salariés les plus touchés seront les salariés de la filière aide à domicile, emplois les plus précaires et les plus bas.

» **Diminution de la reprise de l'ancienneté à l'embauche** (40% au lieu de 100% actuellement) : Il s'agit purement et simplement à une porte ouverte à une rémunération au gré à gré, car elles souhaitent ainsi compenser les professions dites « cœur de métiers ».

» **Abattement de la Prime de Fin d'année au delà de 6 mois d'absence** : on touche sans aucun état d'âme aux salariés en situation de maladie.

Les articles suivants visent toutes à une régression sociale en termes de congé pour enfant malade et absence pour maladie.

» **Diminution des congés pour événements familiaux**. On en profite au passage pour rigidifier encore un plus le système visant à faire perdre aux salarié-e-s leurs droits sociaux.

» **Augmentation de la durée maximale de la journée de travail** (10h au lieu de 9 actuellement, et par dérogation, jusqu'à 11h40 !) et de l'amplitude maximale de la journée de travail (12h au lieu de 11 actuellement) etc... Tout y passe, la durée du travail, l'amplitude horaire... C'est une réelle atteinte aux conditions de travail, à la non reconnaissance de la pénibilité. C'est l'art et la manière d'augmenter le temps de travail sans créer d'emplois...

A cela se rajoute un énième plan de sauvegarde de l'emploi : le deuxième en une année, des transferts d'établissement du fait de mauvaise gestion : perte d'agrément, injonction judiciaire, etc....

Que reste-t-il de cette association qui se dit humanitaire !?!

Venez nombreux le 15 juin 2013 lors de la manifestation nationale à Paris, pour faire entendre nos revendications.



"Tous en Seine"



Action Sociale

**pour la manifestation nationale
à Paris le Samedi 15 juin 2013**

Nos revendications sont les suivantes :

- » Pour la défense et l'amélioration de nos conventions collectives
- » Pour un Grand Service Public de Santé et d'Action Sociale
- » Pour l'amélioration des conditions de vie au travail
- » Pour la reconnaissance de la pénibilité de nos emplois
- » Pour l'application de notre convention collective unique et étendue C.G.T.
- » Pour l'amélioration des salaires et le maintien de l'emploi
- » Pour des budgets permettant une prise en charge de bon niveau et la réalisation optimale de la mission de service public qui nous est confiée
- » Pour un financement de la protection sociale permettant de répondre aux besoins de la population
- » Pour la reconnaissance de nos qualifications
- » Pour une vraie politique de formation pour notre secteur.



**Des salariés plus
nombreux,
mieux formés,
mieux payés :
voilà ce dont
on a besoin !
TOUS A PARIS
LE 15 juin 2013 !**

Bulletin de contact

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Tél : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement (nom et adresse) : _____

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

A retourner à : Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538
93515 MONTREUIL CEDEX - orga@sante.cgt.fr

